



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 29 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 33
Date de convocation : 22 juin 2022
Date de publication : 06 juillet 2022

Conseillers.ères présents.es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.29.06.36

Commission

Fonctionnement de l'Institution

Objet

Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe des Parcs de Stationnement régi par la norme comptable M4

Secrétaire de séance

M. Jean-Pascal FICHÈRE

Rapporteur

M. Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers.ères absents.es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Paul ROCHE à M. Jean-Pascal FICHÈRE
M. Mohamed MBITEL à M. Jean-Michel REBILLARD
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à Mme Isabelle MANGIN
M. Nicolas GOMET à Mme Nadine HERRMANN

Conseillers.ères absents.es non représentés :

M. Ako HAMDAROU (DCM 22.29.06.41) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 22.29.06.42-43-44) ; M. Hervé PRAT (DCM 22.29.06.43-44) ; Mme Laetitia JARROT-MERMET (DCM 22.29.06.49) ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 22.29.06.49) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 22.29.06.52-53) ; Mme Maryline MIRAT (DCM 22.29.06.65) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 22.29.06.70) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.29.06.71) ; Mme Nadine HERRMANN (DCM 22.29.06.71-72) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.29.06.75-76)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle MANGIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer comme suit :

en €	REALISES		RESTES A REALISER		RESULTAT DE CLOTURE
	EXERCICE 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
BUDGET PRINCIPAL					
Recettes	28 798 515,19	14 981 373,84		6 261 720,89	
Dépenses	26 056 489,87	17 174 099,47		6 141 668,09	
Déficit reporté		-3 628 645,46			
Excédent reporté					
Déficit ou excédent	2 742 025,32	-5 821 371,09		120 052,80	-2 959 292,97
BA LOTISSEMENT					
Recettes	116 085,00				
Dépenses	0,00				
Déficit reporté					
Excédent reporté	9,91				
Déficit ou excédent	116 094,91	0,00			116 094,91
BA STATIONNEMENT					
Recettes	133 723,38	13 859,00			
Dépenses	36 464,51	6 116,40		138 867,39	
Déficit reporté	-26 322,55				
Excédent reporté		233 584,39			
Déficit ou excédent	70 936,32	241 326,99		-138 867,39	173 395,92
resultats de l'exercice (avant reports)	2 929 056,55	-5 580 044,10	0,00	-18 814,59	-2 669 802,14
soit excédent (déficit)	-2 650 987,55				
reports (solde)	0,00	-18 814,59			
resultats de l'exercice (après reports)	2 929 056,55	-5 598 858,69			
resultat de clôture	-2 669 802,14				

En préambule, il convient de rappeler que la Ville de Dole a été retenue pour expérimenter le Compte Financier Unique - CFU.

Le CFU, régi par le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, dispose que le « *compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

D'autre part, seuls les budgets régis par la norme comptable M57 sont concernés par le CFU pour les comptes de l'exercice 2021, les autres nomenclatures (notamment M4) étant concernées à compter de l'arrêté des comptes 2022.

Le tableau ci-dessous récapitule ces changements pour chacun des budgets de la Ville de Dole :

Budget	Norme comptable	Modalités d'arrêté des comptes 2021		
		Compte Administratif	Compte de Gestion	Compte Financier Unique (CFU)
Budget Principal	M57			x
BA Lotissements	M57			x
BA Parcs de Stationnement	M4	x	x	

Par conséquent, la présente délibération ne concerne que le budget annexe des parcs de stationnement.

Néanmoins, par souci de cohérence et de transparence, le document de présentation des comptes 2021 annexé à la présente délibération reprend l'ensemble des informations budgétaires et comptables relatives à l'ensemble des budgets de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 27 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote :

- **CONSTATE** pour le budget annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

*Fait à Dole, le 29 juin 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
La 1^{ère} Adjointe,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Isabelle MANEIN
